

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **12 octobre 2015**

Décision n° **CP-2015-0512**

commune (s) : Saint Fons

objet : Quartiers Arsenal - Carnot Parmentier et Clochettes - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) -
Programmation 2015 - Attribution de subventions - Approbation de conventions

service : Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de
la ville

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 2 octobre 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 13 octobre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Laurent (pouvoir à M. Crimier), Rabatel (pouvoir à M. Claisse), Belaziz.

Commission permanente du 12 octobre 2015**Décision n° CP-2015-0512**

objet : **Quartiers Arsenal - Carnot Parmentier et Clochettes - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2015 - Attribution de subventions - Approbation de conventions**

service : Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 septembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.20.

La Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) représente un axe d'intervention prioritaire du contrat de ville Métropolitain approuvé pour la période 2015-2020, par délibération n° 2015-0410 du Conseil du 29 juin 2015.

Par délibération du Conseil n° 2015-0633 du 21 septembre 2015, la Métropole de Lyon a approuvé les modalités d'attribution et de financement des programmes d'actions annuels dans le cadre de la GSUP pour l'année 2015.

L'amélioration du cadre de vie des habitants constitue une priorité transversale aux projets de développement des quartiers de Saint Fons inscrits au Contrat de Ville de la Métropole de Lyon. Les quartiers concernés sont Arsenal-Carnot Parmentier et Clochettes (quartier intercommunal Minguettes-Clochettes).

La démarche de GSUP est inscrite au cœur des enjeux des projets de développement social et urbain des quartiers. Elle constitue une réponse collective et concertée des acteurs locaux (collectivités, institutions, bailleurs, associations, régies de quartiers) aux problématiques spécifiques et récurrentes de ces quartiers. Pour lutter contre ces phénomènes et afin de tenter d'enrayer le processus de déqualification et/ou le manque d'attractivité de ces quartiers, sont mises en œuvre, chaque année, des actions portant sur :

- l'amélioration du cadre de vie,
- l'amélioration du lien social,
- la participation des habitants,
- l'amélioration de la sécurité,
- la tranquillité des habitants.

Pour le quartier Arsenal-Carnot Parmentier, les actions mises en place dans le cadre de la gestion sociale et urbaine de proximité visent l'appropriation des habitants de leur cadre de vie. Sur le quartier de l'Arsenal, il s'agit de pérenniser la gestion et l'animation des espaces réaménagés, tandis que sur Carnot-Parmentier, l'enjeu majeur est de maintenir la qualité du cadre de vie dans en amont et durant le projet de renouvellement urbain.

Pour le quartier des Clochettes, l'un des enjeux est de garantir la qualité du cadre de vie, tant dans la gestion quotidienne qu'en développant des espaces ou aménagements de proximité en associant les habitants.

Dans le cadre de la programmation pour l'année 2015, le coût global de la GSUP sur la Commune de Saint Fons est estimé à 127 336 € TTC, avec un engagement financier pour la Métropole de Lyon d'un montant de 33 240 € nets de taxes, au titre de la politique de la ville issue du contrat de ville de la Métropole de Lyon.

Le tableau récapitulatif des actions de GSUP à mener en 2015 sur la Commune de Saint Fons, pour les quartiers Arsenal-Carnot Parmentier et Clochettes, est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération n° 2015-0663 du Conseil de la Métropole de Lyon du 21 septembre 2015 relative à la définition du cadre d'intervention de la Métropole pour le financement des programmes d'actions annuels en matière de GSUP et donnant délégation à la Commission permanente ;

DECIDE

1° - **Approuve** :

a) - les programmations de gestion sociale et urbaine de proximité de Saint Fons, pour les quartiers Arsenal-Carnot Parmentier et Clochettes, pour l'année 2015, telles que ci-annexées,

b) - l'attribution de subvention de fonctionnement à hauteur de 33 240 € réparties comme suit :

- 26 240 € au profit de la Ville de Saint Fons,

- 7 000 € au profit de l'association Espace Créateur de Solidarités,

c) - les conventions à passer entre les bénéficiaires et la Métropole de Lyon.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2015 et suivants - compte 657 4 - fonction 52 - opération n° 0P17O4362.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 octobre 2015.